

REGARD SUR



EDITO...

Madame, Monsieur, Chers Amis,

Il est toujours agréable et plaisant d'écrire un éditorial du bulletin municipal de fin d'année.

En effet, c'est un moment de choix pour faire le bilan, les rétrospectives et les synthèses d'une année écoulée du mandat.

Pourtant, dans le respect des règles démocratiques, il n'en sera pas ainsi cette année puisque les élections municipales auront lieu fin mars 2014 et cela pourrait apparaître comme un bilan de mandat de l'équipe en place.

Au fil des articles, la vie de notre commune y est retracée avec son état civil, ses peines ses joies, ses temps forts, l'activité du tissu économique et associatif et les opérations significatives qui ont amélioré la sécurité et la qualité de vie de nos concitoyens, enfin une rapide présentation du Compte Administratif.

Votre mémoire vous rappellera que 2013 a été riche de manifestations et de travaux, c'est pourquoi je veux remercier l'ensemble de nos collaborateurs techniques et administratifs de la commune, mais aussi ceux des structures comme le Syndicat de la Haute Vallée du Sègre, la Régie des Eaux, le Chantier d'Insertion, la Charte Intercommunale de Cerdagne, la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne », le Syndicat Mixte de Voirie et leur exprimer toute ma reconnaissance pour la qualité du travail ou du suivi effectué.

Il en est de même pour les équipes éducatives des écoles de Saillagouse, de la crèche halte garderie « Les Galopins » et les responsables bénévoles.

Je remercie enfin les riverains ainsi que les usagers des infrastructures en travaux (Route de Llo, Salle polyvalente, rue de la Poste...) pour leurs efforts consentis lors des travaux.

Deux rendez-vous se profilent fin janvier, le samedi 25 pour un certain nombre d'inaugurations et celui maintenant incontournable de la cérémonie des vœux le vendredi 31 janvier à 18 h au préau de l'école et à la mairie. Manifestations auxquelles vous êtes conviés.

En attendant, je vous souhaite une bonne année 2014 i un bon any 2014 a tots.

Le Maire, Georges ARMENGOL

SAILLAGOUSE

Mairie de SAILLAGOUSE - Place Oliva - 66800 SAILLAGOUSE - Tél. 04 68 04 72 89 - Fax : 04 68 04 05 57 - mail : mairie-saillagouse@wanadoo.fr - Site : www.saillagouse.fr

JANVIER 2014

LA VIE DU VILLAGE

■ CHANGEMENT DE SECRETAIRE A L'ACCUEIL



Depuis ce printemps, l'équipe administrative de la mairie s'est renforcée avec l'arrivée de Jennifer Ramio-Cozzo en remplacement de Laure Adriaensen qui a choisi une autre orientation professionnelle. Nous souhaitons bonne chance à Laure dans ce nouveau challenge et la bienvenue à Jennifer, que vous aurez très souvent l'occasion de rencontrer à l'accueil.

■ NOS JEUNES ONT DES IDÉES



Avant l'été, Guillaume Barragué, jeune saillagousain, a adressé un courrier à la mairie pour proposer un petit aménagement, qui serait fort utile : installer un parc à vélo à côté de la mairie.

Ainsi, les jeunes qui viennent à vélo pour prendre le bus scolaire devant la Mairie peuvent le laisser (avec un cadenas) toute la journée et ils le récupèrent le soir à la descente du bus.

Voilà une idée peu onéreuse et utile.

Au-delà de cette proposition, il faut souligner et féliciter l'intérêt de Guillaume et très certainement d'autres jeunes pour la gestion et la vie dans nos villages.

■ DEVENIR GENDARME

Gendarme, un métier d'avenir.

La gendarmerie recrute :

3500 sous-officiers, et 7500 Gendarmes Adjoints Volontaires.

Avec ou sans diplôme, âgé de 17 à 36 ans, vous êtes dynamique, ouvert sur le monde qui vous entoure, vous avez un esprit d'équipe, vous souhaitez être au service des citoyens, exercer un métier aux missions variées et acquérir une expérience professionnelle reconnue (prévention de la délinquance, enquêtes judiciaires, protection de l'environnement, assistance et secours à la population...).

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la Brigade de Gendarmerie la plus proche de votre domicile (Saillagouse ou Bourg-Madame), ou sur →



■ ETAT CIVIL

DECES

Nous ont quittés cette année...

Sylviane WALCZAK;
Antoine PORTE;
Joana CAPDEVILA ROSSELL;
Michel BONADA;
Marianne MERENNA veuve LHOPE;
Martine HURET;
Maria CALL;
Patricia BEAUBOUCHER;
Colette CASTAGNE;
André TROUCHE;
Marie-Thérèse BATAILLE née RESPAUT;
Lucienne CAILLOUS née COURANT;
Marie CIRERA veuve PUIG.

Mais aussi

Madeleine BROCHARD-MONNAY;
Maurice MARTY;
Gilbert PLANEL;
Père BARTHIER, curé de la paroisse durant plus de 20 ans;
Jean TUSET;
Jean-Michel ISERN;
M. RIBERO.

Nous renouvelons nos très sincères condoléances à toutes les familles affectées cette année par le départ d'un proche.

NAISSANCES

Alors que des familles se sont agrandies avec l'arrivée de...

Manoel DAMON-DESCOING;
Keyran DE FRANCISCO VIDAL;
Giulia FRANCHITTI;
Ainhoa VERGES-VALVERDE;
Zoé COLL RICARDO;
Lizzy RODRIGUE;
Charlie BOMBARDO;
Mathys FERNANDEZ;
Noélia PUIG-MARIE;
Gabin MARTINEZ ASMAKER;
Joseph ALBERT;
Paola DUTHEIL.

MARIAGES

Et que d'autres ont uni leurs destinées...

Guy CHAUBET et Catherine VILAIN;
Dominique PUIG et Laura BONET FORNELLS;
Alexandre MEYER et Marie-Pierre GUILLANEUF;
Jean LAFFOND et Christine MARTINEZ.
Nous adressons nos très sincères félicitations aux heureux mariés.

LA VIE DU VILLAGE

■ RENTREE SCOLAIRE



Les effectifs à la rentrée scolaire de septembre 2013, sont de 66 enfants à l'école maternelle et 98 au primaire.

Le nombre important d'enfants à la maternelle a permis l'ouverture

d'une 3ème classe et d'un 3ème poste d'enseignant. C'est Carole Richer qui a été nommée et complète ainsi l'équipe pédagogique composée d'Elisabeth Cros, directrice, et d'Isabelle Planchand.

Anne-Marie Vides-Novoa est venue renforcer l'équipe des agents des écoles comprenant Patricia Palau, Chantal Tessonnaud, Francine Boëuf et Pilar Caballero, depuis la mise en place d'un 2ème service à la cantine.

Une petite particularité pour cette rentrée : la maternelle accueille 5 paires de jumeaux !

A l'école élémentaire, l'équipe est composée de Maïté Blanic, Fabienne Cava, Christophe Sire, Dominique Buisson, Muriel de Pablo, Sandra Descazeaux sous la houlette du directeur, Emmanuel Martin. Arrivée de Mme Baïamonte Dominique comme auxiliaire de Direction (aide administrative), Et toujours Julie Badia pour encadrer et aider les enfants le soir lors de l'étude.

L'enjeu, pour l'année qui arrive, est de réfléchir à l'organisation de la semaine à 4,5 jours qui sera effective à compter de septembre 2014 si le décret n'évolue pas.

Bien que parents, élus et enseignants soient défavorables quasi unanimement à la réforme des rythmes scolaires telle que proposée par le Gouvernement pour diverses raisons : manque de locaux et d'intervenants, transfert de charges vers les communes (environ un coût supplémentaire de 40.000 € à charge des communes du regroupement scolaire), une réflexion est en cours avec les communes de Cerdagne Capcir.

En effet, le décret étant publié, s'il n'est pas abrogé, nous nous devons d'être légalistes. Aussi, une concertation avec les parents et les enseignants sera mise en place afin d'imaginer des solutions qui iront dans l'intérêt de l'enfant.

■ ECOLE JORDI PERE CERDA RENTREE SCOLAIRE



C'est avec un effectif de 24 élèves dont environ 50 % viennent de la Comarca de Cerdanya (Llivia, Puigcerda...) que l'école Jordi Pere Cerdà a ouvert ses portes à la

rentrée 2013 pour la 2ème année.

Pour assurer la formation, l'équipe pédagogique s'est renforcée et comprend maintenant : Sonia Ferraro, Helena Torrello, Cécile Marti et Isabel Buscaïl.

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « PYRENEES CERDAGNE »

En 2013, la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), présidée par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, a adopté le périmètre de la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne ». Ce sont donc maintenant 19 communes qui composeront la Communauté.

En 2013, les communes d'Angoustrine Villeneuve les Escaldes, Bourg-Madame, Egat et Sainte Léocadie ont délibéré favorablement pour entrer à la CDC. Au 1er janvier 2014, les communes de Dorres, Llo et Porta y sont intégrées automatiquement par la loi.

La communauté représente donc 9266 habitants permanents. Même si pour certaines personnes, le périmètre ne représente pas une parfaite cohérence, il vaut mieux avancer et mettre en œuvre un projet de territoire partagé avec la Communauté de Communes du Capcir Haut Conflent sur un certain nombre de sujets plutôt que d'attendre l'apparition d'un schéma parfait mais dont toutefois la perfection est évolutive dans le temps.

Trois tâches importantes sont devant nous :

- En fonction du nouveau périmètre, adapter les compétences actuelles et établir les conditions de la prise en charge de nouvelles compétences en fonction, entre autres, du territoire et de l'évolution des textes.
- Organiser la gouvernance de la structure après les élections municipales de mars 2014.

- Affiner et compléter le projet de territoire.

Aujourd'hui, les compétences prises :

- Dans le développement économique : elles ont permis la mise en place d'un schéma de zones d'activités économiques positionnées sur l'ensemble du territoire. Une première tranche, celle de la Vallée du Sègre a été réalisée, pour la zone de la Vanéra, les travaux ont été attribués aux entreprises et les terrains sont propriété de la Communauté de Communes depuis décembre 2013.
- Dans le domaine du tourisme/patrimoine/culture : la reprise du « Musée de Cal Matteu » permettra son intégration et sa mise en cohérence avec l'action touristique menée par l'Office de Tourisme dans la promotion mais aussi comme « fer de lance » de la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel (au profit des habitants permanents et de l'activité économique). La réalisation de chemins de randonnée et tout particulièrement la partie de Saint Jacques de Compostelle de Ur jusqu'à Eyne, le chemin de la Retirada à Valcebollère, compléteront un réseau identifié irrigant l'ensemble du territoire.
- Pour ce qui est de la voirie, l'année 2013 a permis de clarifier cette compétence en définissant les voiries communautaires et les voiries communales et de définir une politique d'investissement dans ce domaine.

- Enfin, l'action a porté sur les services aux communes tout particulièrement dans 4 domaines :

- organisation du service balayage au niveau intercommunal.
- maintenance du parc informatique par le développement d'un service Nouvelles Technologies. Le parc actuel des communes de la CDC Pyrénées-Cerdagne représente plus de 250 ordinateurs et une vingtaine de serveurs.
- la confortation du service « droit au sol - urbanisme » qui prépare les avis pour le compte des Maires (près de 350 actes en 2013, dont 87 permis de construire et 4 permis d'aménager). Il accompagne aussi les communes dans les modifications ou révisions de PLU (20 réunions). En outre, le S.I.G. (Système Information Géographique) est mis en place et permettra, outre les informations sur les voiries, les réseaux, d'y intégrer les chemins de randonnée.
- la mise en œuvre de la dématérialisation des actes budgétaires dont le financement est pris en charge par la Communauté de Communes.

INFORMATIONS COMMUNALES...

■ SKI À L'ESPACE CAMBRE D'AZE

Les enfants de Saillagouse pratiquaient l'activité ski à des tarifs préférentiels au Puigmal en dehors du « ski à l'école » ou ils fréquentaient la station du Cambre d'Aze et l'espace nordique du Capcir.

La station étant fermée cette année, ils pourront continuer à s'adonner aux joies de ce sport sur l'Espace Cambre d'Aze.

En effet, le Syndicat Intercommunal d'Exploitation du Cambre d'Aze a proposé la gratuité aux enfants des écoles maternelle et élémentaire du groupement scolaire de Saillagouse, regroupant Eyne, Llo, Saillagouse et Sainte-Léocadie, lors de leurs sorties pédagogiques. Un grand merci à l'Espace Cambre d'Aze qui permet ainsi aux enfants de découvrir l'activité neige ou de continuer à s'éclater sur les pistes !

Pour tous ceux qui souhaitent glisser sur l'Espace Cambre d'Aze, voici les principaux tarifs :

	Adulte	Enfant - 12 ans	Etudiant	Famille nombreuse
1/2 Journée	24€	18€	24€	—
Journée	28,50€	22€	28,50€	22€
6 jours	145€	109€	145€	120€
Pass Confort*	190€	140€	190€	—
Saison	340€	210€	340€	—

*Pass Confort : 7 jours non consécutif, non nominatif

■ HOPITAL TRANSFRONTALIER

Vers l'ouverture de
l'HÔPITAL TRANSFRONTALIER
COMMUN de Cerdagne



Le 16 décembre dernier, Mme Aoustin, Présidente du Conseil d'Administration de l'Hôpital Transfrontalier Commun de Cerdagne avait convoqué le Comité Consultatif à Perpignan, à la délégation de l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) suite à la motion dudit comité consultatif d'octobre 2012.

D'ici avril 2014, les services devraient être fonctionnels avec les étapes suivantes :

- J + 7 : médecine interne pédiatrie / psychologie
- J + 21 : hôpital de jour / hémodialyse bloc chirurgie imagerie
- J + 35 : hospitalisation d'urgence / chirurgie

L'hôpital devrait fonctionner avec environ 180 postes de travail (environ 120 personnes travaillant à l'Hôpital de Puigcerda dans le cadre de la Fondation doivent être reprises dans le cadre du GECT qui gère l'H.T.C.

Les autres postes (médecins, infirmières, radiologues...) peuvent être pourvus, soit par le GECT (statuts du siège, donc espagnols), soit mis à disposition par l'Hôpital Saint Jean de Perpignan (comme prévu pour le médecin radiologue).

Il est rappelé l'intérêt de la présence de personnel français et catalan au sein de l'Hôpital Transfrontalier Commun.

Depuis le dernier Conseil d'Administration à Barcelone, il a été confirmé que la logistique serait assurée à partir du Groupement de Coopération Sanitaire adulte (GCS) basé à Err (repas, entretien, espaces verts...).

A la demande des membres, il a été décidé comme prévu par les textes, que les postes ouverts soient publiés au niveau national au travers du Centre National de Gestion.

M. Trotman, représentant le Ministère de la Santé français, rappelle la possibilité de détachement par une structure française, ce qui garantit la traçabilité de la carrière et de la responsabilité juridique. Il est indispensable de rappeler que l'Hôpital Transfrontalier Commun doit être le maillon principal de cette chaîne santé que constituent les établissements sanitaires et médicaux du plateau cerdan au service des populations permanente et touristique sans frontière.

NOTA : pour la Cerdagne française, les établissements sanitaires et médico-sociaux représentent près de 1100 postes d'emplois permanents et un budget de près de 120 millions d'euros.

■ ELECTIONS MUNICIPALES 2014



Information aux électeurs concernant les prochaines élections municipales et communautaires : attention aux nouvelles règles électorales !

Communes de 1000 et < 3500 habitants

C'est officiel : les prochaines élections municipales et communautaires se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

Comme en 2008, seules les personnes inscrites

sur les listes électorales peuvent voter. La loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires (les représentants de la commune à la communauté de communes « Pyrénées-Cerdagne) modifie en profondeur les modalités d'élection dans les communes de 1000 habitants et plus, dont SAILLAGOUSE.

Oubliez les règles applicables en 2008

La présentation des candidats.

Pour la première fois, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires sont élus en même temps et pour la même durée (6 ans). Les candidats au conseil municipal (les conseillers municipaux) doivent se constituer en listes :

complètes : comporter autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir,

et paritaires : comporter autant d'hommes que de femmes.

Les candidats au conseil communautaire (les conseillers communautaires) doivent également se présenter sous forme de listes complètes et paritaires. Ils sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Ainsi, il est impossible de présenter uniquement une liste de candidats au conseil municipal sans constituer une liste de candidats au conseil communautaire (ou inversement).

Les bulletins de vote comporteront 2 listes

côté gauche, la liste des candidats au conseil municipal ;

à droite, la liste des candidats au conseil communautaire.

La fin du « panachage » :

Les deux listes présentes sur les bulletins sont **bloquées et indissociables** : tout ajout, suppression de noms ou inscription sur le bulletin le rendra **définitivement nul**. Il n'est pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux tout en rayant la liste des conseillers communautaires (ou inversement).

■ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PUIGMAL

L'année 2013 aura été marquée sur le plan local par la mise en sommeil du stade de neige du Puigmal suite à l'arrêt de dissolution du Syndicat le 1er juillet 2013 par M. le Préfet, faisant suite aux divers rapports de la Chambre Régionale des Comptes du Languedoc Roussillon.

Notre commune sera bien sûr impactée par cette fermeture qui a été votée par le Conseil Syndical et décidée par les Maires des 6 communes membres du Syndicat, compte tenu

- de l'importance des dettes bancaires (6,4 millions d'euros, pris en charge à 60 % par la commune d'Err et 40 % par les autres communes),
- du déficit global évalué à 2,4 millions d'euros pris en charge à 75 % par la commune d'Err et 25 % par les autres communes, mais non encore connu définitivement à ce jour.
- Des conditions climatiques des saisons 2011/2012 et 2012/2013 qui, combinées à la lourdeur financière des investissements réalisés en 2006 sans subvention, ont destabilisé le fragile équilibre économique antérieur.

Les statuts de 1992 (article 5) prévoyaient une participation au fonctionnement du Syndicat de 7,62 € par habitant pour les 5 communes (hors celle de Err) laquelle prendrait en charge le différentiel (en cas de déficit). L'article 6 prévoyait quant à lui le nombre de délégués s'élevant à 5 pour la Commune d'Err et le Président serait obligatoirement un représentant de ladite commune. Les autres communes ayant chacune un délégué.

Il est à noter que seule la participation au fonctionnement du syndicat était prévue dans les statuts.

La décision d'accepter une modification de participation telle qu'arrêtée en juin 2013 nous a été dictée par les points suivants :

- Si la liquidation avait été prononcée par le liquidateur nommé par le Conseil d'Etat, il aurait pu choisir d'autres critères (population permanente par exemple) s'appuyant sur le principe de l'équité entre les communes ; cela nous aurait amené à traduire cette décision devant le Conseil d'Etat qui avait nommé le liquidateur.
- De telles démarches auraient été longues et coûteuses, surtout par le fait que le montant de la dette bancaire aurait continué à courir (intérêts + pénalités de retard + pénalités de rupture). De ce fait, le risque pour les communes était beaucoup plus important et coûteux, c'est pourquoi, d'un commun accord, il a été décidé de participer au-delà de 7,62 €.

Cette décision a donc amené une participation solidaire bien plus importante puisqu'elle va s'élever à environ 85 € par habitant pour les 5 communes : Estavar, Nahuja, Palau de Cerdagne, Saillagouse, et Sainte Léocadie.

■ Juin 2013 :

- Le syndicat est dissous par arrêté préfectoral, le Syndicat du Puigmal n'a donc plus de structure juridique.
- Les procédures de licenciement ne sont achevées qu'en octobre 2013.
- L'inventaire de l'actif et sa dévolution n'est pas terminée à ce jour et le déficit n'est pas définitivement connu.
- Les résultats des saisons 2012 et 2013 sont catastrophiques avec un chiffre d'affaires d'environ 600.000 € par an et un déficit équivalent.

■ LA MAIRIE EN QUELQUES CHIFFRES

Cette année, la mairie de Saillagouse a contrôlé et transmis aux services de la Préfecture et de la Sous-Préfecture :

93 dossiers de cartes nationales d'identité. **347** dossiers de demande de passeports. **105** dossiers de cartes grises. **45** permis de conduire.

Ont été traités : **5397** courriers à l'arrivée - **1954** courriers au départ

Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme en collaboration avec le service instructeur de la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne », ont été délivrés cette année : **14** Permis de construire. **28** Déclarations préalables de travaux. **26** Certificats d'Urbanisme.

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORTS

La Préfecture communique : des efforts sont entrepris par les agents de la Préfecture afin de réduire les délais de délivrance des pièces d'identité. Les délais de fabrication et de livraison se sont améliorés, permettant aux usagers d'obtenir leur titre dans un délai respectable. Afin de maintenir cette qualité de service, les demandes de passeports d'urgence sont très encadrées (seulement dans 2 cas). En aucun cas, la demande ne sera prise en compte lorsque l'urgence est justifiée par une demande tardive de l'usager. Il vous est donc demandé de contrôler la validité de vos documents d'identité avant toute programmation d'un voyage.

NOTA : les cartes nationales d'identité délivrées à compter du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans pour les personnes majeures (et 10 ans pour les mineurs). Les CNI en cours de validité au 1er janvier 2014 seront automatiquement valables pour 15 ans, sans démarche particulière.

PERMIS DE CONDUIRE AU FORMAT EUROPEEN

A compter du 16 Septembre 2013, un nouveau permis de conduire au format « carte de crédit » sera délivré pour les nouveaux permis de conduire. Un titre unifié, sécurisé, pratique et renouvelable, valable 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories dites lourdes, C et D, ou soumis à un avis médical devront être renouvelés tous les 5 ans, comme c'est le cas actuellement. Les usagers n'auront plus à se déplacer pour retirer leur titre de conduite, les permis seront directement envoyés au domicile du titulaire. Les permis de conduire « ancien format » sont valides jusqu'en 2033. Ils seront progressivement remplacés par le nouveau permis européen à partir de 2015.

- Des travaux de maintenance (au moins 500.000 €) sont nécessaires pour obtenir l'autorisation d'ouverture, dans les mêmes conditions que les années passées.

C'est donc un scénario de l'impossible que d'imaginer l'ouverture.

En conséquence, le chiffre d'affaires étant relativement figé, une nouvelle ouverture ne peut être étudiée que si un diagnostic technique apporte les éléments d'économie dans les domaines des charges d'exploitation et permet de dégager le « petit équilibre », en vue de la maintenance de l'outil.

NOTA : la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » n'a pas, aujourd'hui, la compétence pour assurer la gestion des stations de ski et ne peut intervenir que sur une participation à l'investissement sur délibération de l'Assemblée, dans le cadre d'une exploitation équilibrée.

La prise en charge de la dette bancaire représente, pour la commune de Saillagouse : 81.500 € durant 10 ans puis 61.000 € sur les 15 années restantes.

Si cette solidarité n'occasionnera pas d'augmentation des taux d'imposition, car compensée par les excédents et la baisse des contributions à d'autres syndicats, nous contraindra toutefois à décaler certains investissements.

CLIN D'ŒIL SUR L'ACTIVITE NEIGE en 2012/2013

7 % des français seulement prennent des vacances neige.

Les chiffres d'affaires au niveau pyrénéen et neige catalane ont peu progressé (+ 2 % en 2013) alors que le nombre de journées ski a baissé de 6 %.

Le coût des infrastructures est de plus en plus lourd pour les stations de ski (télésiège, matériel pour neige de culture...) et fragilise les équilibres.

Les phénomènes climatiques qui influencent sur les investissements (enneigeurs) amènent les exploitants à rechercher la neige naturelle de plus en plus en altitude.

Le coût des charges d'exploitation (charges de personnel, électricité, carburant...) dont l'accroissement est exponentiel, demande une gestion efficiente des domaines des stations de ski et même une réduction des superficies skiabiles.

En conclusion :

Le déficit d'enneigement, la crise, les budgets pour cette activité, les changements climatiques, le niveau d'investissement, ne sont pas les seules causes de la fragilité des entreprises « Neige », **elles sont le révélateur de la vulnérabilité fonctionnelle de ce système touristique.**

Le niveau d'investissement, très capitalistique, le professionnalisme demandé dans l'exploitation de nos stations qui ont une offre diversifiée, exigent une coordination inter-stations et un collectif sans faille pour assurer la promotion de la destination Neige Catalane.



FINANCES...



COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DEPENSES ET RECETTES

Analyse au 10 janvier 2014

Fonctionnement Compte administratif 1.607.265 €

Dépenses sur 100€

Charges générales		21€
Charges de personnel		26€
Autres charges de Gestion courante <small>Contribution aux organismes intercommunaux</small>		14€
Opération d'ordre <small>Amortissements, cessions</small>		5€
Intérêts		8€

Excédent 2013 26€

Excédent 2013	419 160€
Excédent 2012	234 761€
TOTAL:	653 921€
<small>Dont 437 888€ qui ont permis d'abonder la section d'investissement</small>	

Recettes sur 100€

55€		Impôts et taxes
23€		Dotation de l'Etat
16€		Autres produits de gestion courante <small>loyers...</small>
5€		Produits de Services <small>Produits financiers divers</small>
1€		Opérations d'ordre Atténuation des charges



Investissement 585.368 €

Remboursement capital : 202.875 €
Acquisition de terrains : 26.296 €
Aménagements village : 44.957€
Aménagement salle polyvalente : 257.605 €
Amélioration bâtiments : 25.850€
Cimetière : 27.785€

Excédent utilisé : 437.888€
Fonds TVA + TLE : 44.059€
Subventions d'investissement : 30.248€
Dépôt et cautionnement : 5.173€
Vente terrains : 68.000€



- * Le compte administratif de l'année 2013 fait apparaître un excédent de 419 160€ supérieur à celui de l'année 2012 de près de 78%.
- * Ce résultat a été possible grâce à une bonne maîtrise des charges générales et des contributions stables aux différents syndicats qui vont d'ailleurs diminuer en 2014.
- * Les travaux de la salle polyvalente et les autres investissements ont pu être réalisés avec une partie de l'excédent et des subventions de 137 529€ (Etat, Région, et Département) qui nous seront versées dans le courant du 1^{er} trimestre 2014.
- * Le montant de l'excédent 2013 (419 160€) couvre largement le capital des emprunts à rembourser (202 875€).
- * La part des impôts et taxes perçus et les autres produits garantissent une certaine autonomie au budget communal (75% des recettes). Les dotations de l'état ne représentant plus que 23% des recettes du fonctionnement.

ENVIRONNEMENT...

■ TRIER ET RECYCLER

JE METS QUOI DANS LES POUBELLES ?

BAC BLEU (ou couvercle jaune, en cours de changement)
Papier, carton, briques, bouteilles plastique, boîtes métalliques...



BAC VERT (ou couvercle vert)

Tous les emballages en verre...



BAC A ORDURES MENAGERES

Tout ce qui ne va pas dans les bacs bleu ou vert.

ATTENTION les déchets verts ne doivent pas être jetés dans ces containers ni les cendres chaudes.

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Les déchets verts sont à déposer à la déchetterie de Ur.

Durant la période estivale, la Commune organise un ramassage chaque semaine. Vous serez informé, avant l'été, des modalités du ramassage.

COMPOSTEUR

Des composteurs sont à votre disposition sur simple demande auprès de la Mairie (un composteur se compose en règle générale de 50% des déchets de cuisine, 40% des déchets de jardin et 10% d'autres déchets comme sciure et copeaux de bois).

LES ENCOMBRANTS

Les encombrants appelés plus communément « monstres » sont ramassés par les services municipaux le 1^{er} jeudi de chaque mois. Déposez les à côté des containers à ordures ménagères la veille au soir et prévenez la mairie (en précisant les encombrants déposés – par exemple : téléviseur ou ferraille... –).

DISTRIBUTEURS DE SACS POUR LES DEJECTIONS CANINES

Vous les avez peut-être remarqués : de petites boîtes en métal gris foncé. Elles sont installées dans des lieux où vous promenez de temps en temps vos compagnons à quatre pattes : dans les jardins de la mairie, sur l'espace vert situé derrière l'église, sur l'espace des plans d'eau... Il s'agit de distributeurs de sacs pour que vous puissiez ramasser les déjections canines de vos compagnons, sacs à jeter ensuite dans les containers ordures ménagères. Il est rappelé à ce sujet que quelques chiens se promènent toujours sans leurs maîtres et que la divagation des chiens est interdite. En cas d'accident (dégradation, agressivité, accident de la circulation...), le maître sera tenu pour responsable.

COLONNE A TEXTILE

Depuis toujours, la récupération des vêtements, du linge de maison et des chaussures sont un gisement vital pour que l'ensemble des associations solidaires, caritatives, les chantiers d'insertion, puissent œuvrer efficacement auprès des populations en difficulté et agir auprès des plus démunis.

Le gisement sur la Cerdagne représente environ 300 tonnes par an qui, jusqu'à ces derniers temps, était majoritairement traité avec les autres déchets et brûlé à Calce.

En outre, le transfert par la RN 116 vers le Roussillon génère une augmentation de production de CO₂. C'est pourquoi, la Communauté de Communes Pyrénées-Cerdagne, le SITOM, les communes, le groupe Relais, le milieu associatif, ont décidé d'organiser, de dynamiser une filière de proximité qui permettra d'alimenter la boutique solidaire de Bourg-Madame, le chantier insertion textile, les associations caritatives comme la Croix Rouge... le reste étant traité par une entreprise sur le territoire national.

Pour cela :

- Des colonnes sont installées dans les communes qui ont délibéré favorablement. Pour Saillagouse, la colonne a été installée à côté des locaux poubelles, sur le parking devant le stade municipal.
- La communauté de Communes met à la disposition du « groupe Relais » un véhicule électrique, dans le cadre d'une convention tripartite, financé par la publicité de nombreux partenaires.

L'objectif ambitieux fixé est de collecter 50 % du gisement dès la première année de fonctionnement. Cela dépendra presque exclusivement de l'engagement de vous tous, de votre sérieux dans le tri des vêtements et tissus, de vos apports dans les colonnes installées à cet effet. Nous comptons sur vous tous pour réussir ce pari qui contribue par le réemploi et le recyclage de nos vêtements, tissus, linge, chaussures entre autres, à maintenir l'emploi localement, à favoriser l'insertion de certains de nos concitoyens, à continuer la réflexion sur le développement de filières.



STOP PUB

Vous avez la possibilité de coller cet autocollant sur votre boîte aux lettres, limitant ainsi les publicités ou prospectus (autocollant disponible à la mairie ou au SIVM de la Haute Vallée du Sègre).



URBANISME - TRAVAUX...

■ COUPES DE BOIS

Comme chaque année, la commune envisage en 2014 de mettre à la vente des coupes de bois en forêt communale de Saillagouse, Route d'Eyne. Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire en mairie.



■ MAISON CANTONNIÈRE COL RIGAT

Réseau Ferré de France envisage la démolition de la maison cantonnière située au Col Rigat.

Ces petites maisons qui jalonnent la ligne du train jaune accueillait les garde-barrières et leurs familles, elles font partie intégrante de l'histoire et de l'identité de cette ligne, le Conseil Municipal a donc émis un avis défavorable à ce projet.

Par une autre délibération, le Conseil Municipal a demandé la protection de cette maisonnette au titre des Monuments Historiques. Dossier en cours....

■ PROJET DE LOI EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME



Dernièrement, les Sénateurs des Pyrénées-Orientales, Messieurs Christian Bourquin et François Calvet ont alerté les maires sur un projet de loi qui remettrait en cause les Plans Locaux d'Urbanisme.

En effet, l'article 63 du projet de loi relatif à l'accès au logement et un urbanisme rénové, appelé communément loi « ALUR », prévoit un transfert obligatoire de compétence de réalisation des plans locaux d'urbanisme des communes vers l'intercommunalité. Ainsi les PLU disparaîtraient au profit des PLUI, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux.

Cet article priverait les conseils municipaux d'une prérogative importante, le pouvoir décisionnel en matière d'urbanisme et serait vécu comme une mise sous tutelle des petites et moyennes communes au profit des grandes.

Toutefois, comme signalé par nos parlementaires, a été institué un mécanisme de minorité de blocage : le transfert de compétence n'aura pas lieu si un quart des communes, représentant 10 % de la population s'y oppose.

Le Conseil Municipal de Saillagouse, dans sa séance du 27 novembre 2013, a émis un avis défavorable à l'article 63 du projet de loi « ALUR » et la Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne » également.

■ D'UNE SALLE DE CINÉMA VERS UNE MÉDIATHÈQUE-VIDÉOTHÈQUE

Le cinéma numérique a mis fin à notre salle de cinéma qui ne pouvait être transformée qu'à grands frais.

Merci aux membres de l'Association, sous la houlette de Georgette Gérémiás qui, durant de nombreuses années, ont permis au cinéma d'exister à Saillagouse ainsi qu'à toutes celles qui ont animé, autour de Mme Carcassonne et de Mme Bataille la bibliothèque.

Depuis un an, un projet avance lentement mais sûrement afin de répondre aux vœux du public, à la volonté des élus : transformer la salle de cinéma et la bibliothèque en un espace médiathèque-vidéothèque dès 2014 dans le futur centre réaménagé qui portera le nom de « Jordi Pere Cerdà », notre écrivain saillagousain décédé le 11 septembre 2011.

Le projet, élaboré par l'architecte Frédéric Bombardo, permettra en outre de contribuer aux besoins des communautés scolaires saillagousaines et pourra tout particulièrement proposer de réponses à la réforme des rythmes scolaires.

Un sérieux coup de pouce vient de confirmer ce projet « d'intérêt communautaire » puisque l'Assemblée Régionale vient d'attribuer une subvention de 70.000 € qui s'ajoute à celle de la DRAC (Etat : Direction Régionale des Affaires Culturelles) de 99.000 €. Une demande a également été sollicitée auprès du Conseil Général qui fournit, au travers de la Bibliothèque Départementale de nombreux ouvrages et bientôt un fond de vidéos sous forme de prêt. Cet ensemble sera constitué d'une salle d'exposition et de projection avec possibilité de vidéo-conférences, des espaces d'accueil, lectures et nouvelles technologies et le pôle d'animations culturelles. Travaux prévus dès le printemps 2014...

■ DEGRADATIONS

C'est maintenant devenu banal, très amusant certainement pour quelques-uns, mais très coûteux pour nous tous.

Dorénavant, lors de chaque dégradation, une plainte sera déposée à la Gendarmerie.

Voici quelques exemples depuis le mois de janvier... SANS PAROLE.



URBANISME - TRAVAUX...

■ SALLE POLYVALENTE

Les travaux de rénovation de la salle polyvalente se sont déroulés cet été : nouveau revêtement du sol, changement de l'éclairage et des portes, installation du chauffage, bardage des 2 façades. Le montant des travaux s'élève à 237.576 € TTC et ont été subventionnés à hauteur de 60 % par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général.

Nous remercions tous les utilisateurs, associations, clubs et particuliers, pour leur patience, mais cela en valait la peine. Ils peuvent dorénavant pratiquer sur un sol uniforme, avec un bon éclairage et, s'ils le souhaitent, au chaud en période hivernale.



■ ECLAIRAGE COURT DE TENNIS

La demande de nombreux joueurs qui souhaitaient « taper la balle » le soir durant l'été, il a été mis en place un éclairage du court de tennis.

Autre info pour les connaisseurs : de la terre de silice est à la disposition du club pour regarnir le court, dès que nécessaire.



■ ESPACE MAISON CAYROL

L'abattoir de l'ancienne boucherie Cayrol a été démoli, rue du Torrent pour laisser la place à un petit espace aménagé et un élargissement du trottoir, ce qui permettra aux usagers d'emprunter de préférence cette rue au lieu de longer la route nationale (trop étroite à cet endroit de Saillagouse). Ces travaux de démolition et d'aménagement ont été réalisés en grande partie par nos collaborateurs techniques, Henri Bardes et Didier Forcadell avec une intervention du chantier d'insertion.



■ EXTENSION CIMETIÈRE



L'entreprise NOVOA a réalisé le doublage en pierre des murs, construits par les employés municipaux, délimitant le futur cimetière cet été afin de présenter une continuité visuelle en bordure de route nationale. Prochaine étape : étude de l'aménagement intérieur de l'espace.

■ TRAVAUX DE SÉCURISATION ROUTE DE LLO

Voici maintenant plusieurs années que nous étions alertés par beaucoup d'entre vous sur la difficulté de marcher en sécurité sur cet axe et de partager la route avec une circulation de plus en plus importante. C'est pourquoi, à l'occasion des travaux réalisés par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales sur cette route départementale, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre en urgence des travaux de sécurisation pour les piétons. Depuis le 24 juin 2013, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de Voirie, avec les financements de l'Etat, du Conseil Général, de la Communauté de Communes « Pyrénées Cerdagne » et de la commune de Saillagouse, ont été réalisés : un trottoir côté gauche, dans le sens Saillagouse/Llo, deux chicanes afin de ralentir la vitesse des véhicules et la remise à neuf de la chaussée par le Conseil Général. Les plans des travaux ont été présentés lors de la réunion publique du 25 juin dernier ; les discussions ont pu se prolonger autour du verre de l'amitié. Cette réalisation qui est pratiquement terminée, a pris en compte les règles d'accessibilité.



■ ABRI BUS

La commune a acheté le parking situé face à l'hôtel de Maury ainsi que l'ancienne porcherie et le garage à côté de la pharmacie. Jusqu'à présent, les collégiens et lycéens peuvent attendre le bus scolaire dans le préau de l'école élémentaire. Il est envisagé de réaliser un abri bus du côté de la mairie, en lieu et place des petits bâtiments précités, pour éviter aux élèves du lycée de Font-Romeu de traverser la route nationale pour prendre le bus. Toutefois, ce projet nécessite des travaux assez importants et tout sera fait pour que cet ouvrage soit effectif dès la rentrée de septembre 2014.

■ CHEMIN DE MONT-LOUIS

Un mur de soutènement du chemin de Mont-Louis a été réalisé sur une portion de la voie. A l'occasion des travaux, une borne incendie a également été installée pour desservir le secteur.

■ MAISON RIGOLE

Des fenêtres double vitrage ont été installées au 1er étage de l'ancienne maison Rigole (au-dessus de la crèche), rue du Torrent. Il est envisagé de réaliser des bureaux, avec un accès indépendant.

■ LOCAUX CONTAINERS ORDURES MÉNAGÈRES

Les agents techniques municipaux ont déjà réalisé plusieurs locaux pour accueillir les containers : rue du Puigmal, salle polyvalente. En continuité de ce programme, il est prévu une extension du local existant rue du 19 mars 1962, la création d'un local rue de la Clouc, rue des Oumets...

LE TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL...

■ DÉMÉNAGEMENT DE LA TRÉSORERIE

Depuis le 10 juin, la Trésorerie de Cerdagne a déménagé. Dorénavant, elle se situe au rez-de-chaussée de la Résidence Cerdagne, située 37 avenue des Comtes de Cerdagne à Saillagouse (avant le cimetière à gauche, en direction de Bourg-Madame). Des travaux d'aménagement seront réalisés au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie pour loger l'ensemble des services de la mairie et une redistribution des postes de travail est prévue.



■ AAPPMA : LA TRUITE DU SÈGRE

Concours 2013

Le 22 juin 2013 le plan d'eau de Saillagouse accueillait son 4ème concours de Pêche. Pour cette manifestation, la Fédération de Pêche des P.O. a effectué un déversement de 50 kgs de truites. Organisé par l'Association « La Truite du Sègre », une douzaine de pêcheurs de tout âge se sont inscrits. Après quelques heures de pêche, 80 truites ont été ramenées sur le bord du plan d'eau. Aussi, cette année, les poissons non pris seront préservés dans un nouvel espace dédié exclusivement aux pêcheurs pratiquant le no-kill.

Aucune année ne se ressemblant, 2013 félicite deux gagnants dans la catégorie Planxot.

Les plus grosses prises, ex-aequo avec 1,600 Kg chacune, ont été pêchées par le plus jeune des participants, Raphaël Kergoat et

par Alain Fihol son aîné. Tous les deux inscrivent leurs noms, à jamais, sur le planxot de l'association.

A l'issue du concours, la Mairie de Saillagouse, le Conseil Général, la Fédération, l'Association « La Truite du Sègre, celle qui frétille », ont récompensé tous les participants, jeunes et moins jeunes.

Concours – de 14 ans : 1er Lily Casals, 2ème : Hugo Casals

Concours adultes : 1er Christian Sanchez, 2ème Maurice Tome, 3ème Asya Inan.

Cette année, « La Truite du Sègre, celle qui frétille » a récompensé tous les participants du plus jeune au plus ancien. Qu'on se le



dise, il n'y a pas de perdant !

Merci à Mme Bazan et M. Rannou pour leurs beaux discours lors de la remise des prix.

Dans la bonne humeur, un apéritif, offert par la mairie

de Saillagouse et « La Truite du Sègre » est venu clôturer cette belle matinée de pêche.

Cartes 2013

Cet été, une nouveauté a été mise en place : M. Michel Vivas, Garde de la Fédération de Pêche remettait les cartes de pêche dans les locaux de la Communauté de Communes, Place du Roser à Saillagouse. Un service au plus près des adhérents. A renouveler

Déversements 2013

Plusieurs déversements ont été programmés cet été : l'un le 13 juillet (50 kgs) et l'autre le 17 août (50 kgs). Des déversements « surprise » ont également été effectués sur le parcours jeunes.

Réglementation

Il est rappelé que la réglementation est affichée sur l'accès au plan d'eau. Le garde-pêche de l'association, Miguel Caballero, veille au respect des quelques règles.

Rappel pour l'an prochain :

- Permis obligatoire
- 8 truites par jour et par pêcheur
- 1 seule canne par pêcheur
- La pêche au lancer destinée à animer des cuillères et des leurres est INTERDITE sur le plan d'eau.

L'Association « La Truite du Sègre » vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et bonne pêche pour 2014.

■ GARAGE RENAULT

Le garage Renault à Saillagouse a changé de gérance.

En effet, depuis le 1er juin 2013, M. Cordel et M. Sarda ont pris de la hauteur et se sont lancés, avec leur équipe, dans la gestion du garage Renault. Ils proposent leurs services pour l'entretien et la réparation automobile (mécanique et carrosserie) et pour la vente de véhicules neufs. Sérieux et professionnalisme sont de mise et le travail est au rendez-vous. L'activité est pérennisée au profit de l'initiative et de l'emploi. Bienvenue dans le tissu économique saillagousain.



De gauche à droite : Bruno, Chrystelle, Antoine, Franck et Jean-Marc. Manquent José et Sébastien

LE TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL...

■ 2ÈME SALON DES VINS À SAILLAGOUSE !

Dimanche 28 juillet, il faisait très beau en ce jour où les produits de terroir étaient mis en valeur. 10 caves étaient présentes pour cette deuxième édition: Dès 9 heures du matin, c'était l'installation dans les jardins de la mairie autour des sculptures des Pritchards. Dès 10 heures, touristes et habitants



Le canton profitaient de la belle journée (sans orages) pour faire leur « marché ». Devant la mairie, on retrouvait le marché de producteurs regroupant des fruits et des légumes, fromages, viandes... Allant d'un stand à l'autre, la convivialité était au rendez vous. Rencontre, échange, dégustations, la journée était lancée.

Du dynamisme...

L'association des Artisans et Commerçants de Saillagouse proposait au visiteur un verre (au prix d'un euro) et avait confectionné des assiettes dégustation « charcuteries et fromages », une initiative très sympathique qui a permis une grande convivialité. Les bénévoles de l'association, très présents et professionnels dans l'organisation, ont même offert une grillade autour des produits cerdans aux vignerons présents. La mairie de Saillagouse, partenaire du projet a joué pleinement son rôle.

Joli succès de l'initiation à la dégustation.

Sous de grandes toiles blanches, c'est par une allée centrale que l'on pouvait à sa guise découvrir les stands des producteurs. De 11h à 12h, le CIVR proposait une initiation à la dégustation très appréciée par la vingtaine de personnes présentes. Blancs, rosés et rouges révélaient alors tous leurs arômes. La large palette de vins produite en Roussillon a été appréciée pour sa diversité de cépages et de terroir. Leur choix opéré, les locaux et les « Catalans du Sud » sont repartis les bras chargés de cartons et de jolis flacons.

Une journée festive!

De l'ambiance, des ventes réalisées et une bonne organisation, les ingrédients sont là pour que se pérennise ce salon des vins de Saillagouse. Rendez vous en juillet 2014!

■ ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINTE EUGENIE

Lors de la dernière Assemblée Générale du 16 mars 2013, il a été notamment procédé au renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'association.

Présidente :	Josie GONZALEZ
Vice Présidente :	Marie-Louise BOMBARDO
Trésorière :	Constance AUTE
Secrétaire :	Pierre JACQUEL



Les membres de l'association remercient vivement Mme Marguerite CARCASSONNE pour son dévouement depuis la création de l'association en qualité de trésorière.

Nous vous sollicitons pour des dons ou au travers de la cotisation de 20€ qui peuvent être remis à la trésorière Constance AUTE que vous pouvez joindre au 04 68 04 70 53, afin de renflouer la trésorerie pour la restauration de la main de Ste Eugénie et le nettoyage du retable central de Ste EUGENIE, réalisé par Paul SUNYER ET Louis BAIXA.

Les membres de l'Association vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014.

■ VISITE DE BENOÎT VIOLIER, CHEF TROIS ÉTOILES À SAILLAGOUSE



Quel est le point commun entre Benoit Violier, chef trois étoiles et patron du restaurant de l'hôtel de ville de Crissier en Suisse et Jean-Luc Planes, chef « Toques Blanches » du restaurant Planes à Saillagouse ?

La cuisine direz-vous ?

La cuisine oui, mais aussi la chasse.

Et c'est cette passion qui a amené le chef Benoit Violier en Cerdagne, rendre visite à son ami Jean-Luc Planes, pour une journée de chasse à l'approche.

Benoit Violier, un des meilleurs chefs du monde a profité de cette journée pour présenter son livre « La cuisine du gibier à poil d'Europe » et en préparation pour l'année prochaine « La cuisine du gibier à plumes d'Europe ».



Et voilà comment associer deux passions : la chasse et la cuisine.

Et ce n'est pas notre ami Jean-Luc qui dira le contraire puisque la carte du restaurant « Planes » propose aussi de savoureux plats de gibier.

LE TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL...



■ LE SALON DE SOPHIE COIFFURE DÉMÉNAGE

Profitant de l'arrivée du printemps et des beaux jours, SOPHIE COIFFURE a la joie de vous annoncer son déménagement dans le courant du mois de mars 2014.

Sa nouvelle adresse : 29 Avenue des Comtes de Cerdagne à SAILLAGOUSE (dans les locaux de l'ancienne gendarmerie). Stationnement possible.

Le numéro de téléphone reste le même : **04 68 04 03 96**

■ CRÉATION DU HUPPÉ CERDAN

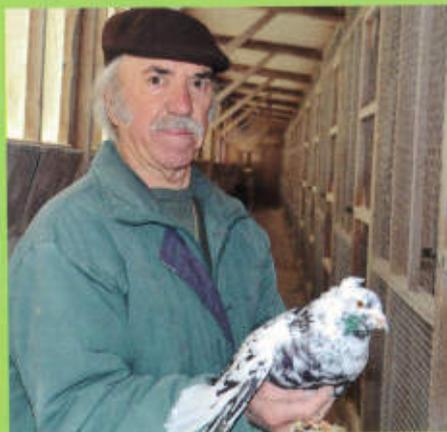


Photo F. Berlic

Qui ne connaît pas José Palau, le passionné de pigeons qui vit au Col Rigat ?

Sa passion, dévorante, envahissante, l'a tout naturellement amené à créer une nouvelle race « le Huppé Cerdan ».

L'occasion d'en savoir un peu plus sur l'homme et sur cette étrange passion.

José Palau : La question m'est souvent posée, comment autant de passion ?

Ma réponse est simple, certains bébés arrivent dans un couffin, porté par une cigogne. Je suis arrivé, porté par un couple de pigeons, mes amis depuis, mes inséparables !

J'éleve donc depuis mon plus jeune âge des pigeons. Rien d'extraordinaire pour certains, et pourtant ce colombidé, porteur de messages mais surtout de paix, comment ne pas l'aimer ?

Après avoir été professionnel, c'est en amateur que je continue, avec plus d'observation, de respect, et, j'ose le dire, d'amour ; apportant les meilleurs soins, un habitat qui semble bien apprécié et une nourriture écologique, le débat actuel menant à cela. J'ai souvent réalisé diverses expériences, avec surprises quant aux couleurs et au génétique.

Il m'est enfin venue l'idée, voici cinq ans, de créer une nouvelle race, adaptée à notre haut plateau, mais sûrement aussi partout puisque née en altitude à 1500 m.

Cinq ans, et déjà sept générations, la huitième en cours. Pigeons de chair, tous hybrides pendant quelques temps et à ce jour enfin, une race, mais rien ne s'arrête là. Diverses couleurs dont le dominateur est le blanc, mais aussi un mélange avec blanc et rouge, blanc et noir, blanc et jaune avec quelques surprises et surtout une huppe. La sélection continue pour arriver à tête et face blanches ainsi que les rémiges, le reste du corps en couleur. C'est un pigeon beau et fier, de belle allure, très agréable à regarder, c'est bien sûr l'éleveur qui le dit, mais également tous ceux qui l'ont déjà découvert.

Il fallait trouver un nom, cette magnifique région de Cerdagne avec ses couleurs et la neige, une logique donc « le Huppé Cerdan » et en catalan « l'Emplumellat d'Upa Cerdà ».

A découvrir, pour faire progresser et un jour, pourquoi pas, en faire l'emblème cerdan !

■ LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

Les dirigeants des laboratoires de biologie médicale de Font-Romeu et d'Osséja ont souhaité regrouper le plateau technique en un seul lieu. Ainsi, le laboratoire s'est installé sur l'axe de la Route Nationale 116, proche de l'Hôpital Transfrontalier Commun (10 kms), au cœur de la Cerdagne, permettant dans cet espace spacieux, confortable et lumineux un meilleur confort pour les usagers.

Situé au 17 avenue du Roussillon à SAILLAGOUSE, une équipe professionnelle et sympathique vous accueille sans interruption, de 8 h à 18 heures du lundi au vendredi. Tél. : 04 68 30 63 46 - Fax : 04 68 30 63 51



■ OUVERTURE BOUTIQUE SAYA SHOP 66

Anne Saint Félix a le plaisir de vous convier à l'ouverture de : **SAYA SHOP 66**.

Votre boutique tendance chic ethnique à partir du 7 janvier 2014 au 3 avenue du Roussillon à SAILLAGOUSE.

Horaires d'ouverture : le matin de 10h à 12h et l'après-midi de 14h30 à 18h30

Tél : 06 52 50 71 85 - Mail : sayashop66@gmx.fr
Site boutique : www.sayashop66.com

SAYA SHOP 66, c'est aussi un lieu d'exposition pour les artistes peintres, sculpteurs, arts décoratifs. Renseignements par mail ou par téléphone.

■ « CHEMIN FAISANT » C'EST... (Association loi 1901)

- Un soutien et un accompagnement psychologiques pour tous les habitants des hauts cantons.
- Un accueil « en itinérance » à : Bourg Madame, Font Romeu, Les Angles.
- Le Point Accueil Ecoute Jeunes « Montagne » pour les jeunes de 12 à 25 ans, les familles et les professionnels.
- Le Point Accueil Ecoute Seniors « Montagne » pour les seniors.
- Des entretiens individuels et familiaux.
- Des « conférences / débats » et des actions de prévention.
- Des groupes de travail, de réflexion et de promotion de la santé, ouverts aux particuliers et aux professionnels.
- Des journées à thème pour tous.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 20h

Association « CHEMIN FAISANT » - 2, rue de la Llose - Parc d'Activité

66800 SAILLAGOUSE - Tél. 04 68 04 84 17 / 06 71 21 10 80

cheminfaisant66@wanadoo.fr

LE TISSU ECONOMIQUE ET SOCIAL...

■ LA LÉGENDE DE PYRÈNE : MOUTARDIER PAR PASSION

Dernièrement, Laurent et Corinne Mahot se sont faits les ambassadeurs de Saillagouse au travers de l'article paru dans les journaux le Midi Libre et l'Indépendant, grâce à leur activité professionnelle, assez insolite car rare et méconnue mais qui rayonne au plan régional dans le secteur agroalimentaire. Après une formation de moutardier, Laurent et son épouse Corinne s'installent à Corneilla de Conflent, puis dès 2004 à Saillagouse, à la zone artisanale. Laurent est le seul moutardier en Languedoc-Roussillon et en Midi-Pyrénées mais il a su développer son activité, entre autres, en adhérant à un groupe d'entreprises « Saveurs des Pyrénées », qui lui permet de fonctionner en réseau tout en revendiquant un savoir-faire adossé à un terroir.

Il travaille également avec des vigneron et producteurs de fruits et légumes des Pyrénées-Orientales pour élaborer ou aromatiser ses moutardes et crèmes de vinaigre. Lesquelles ont d'ailleurs été sélectionnées pour participer au « Fancy Food Show » de San Francisco et dernièrement présentées au SIAL de Montréal.



« La Légende de Pyrène », c'est une activité artisanale reconnue pour le sérieux des produits élaborés dont les maîtres mots sont : hygiène, perfection et organisation. Laurent et Corinne vous proposent des moutardes bien sûr, mais également des crèmes de vinaigre, des gelées de vin et des olivades...

Une partie des produits commercialisés est estampillée au nom de l'entreprise mais ils travaillent aussi à façon pour de nombreuses marques prestigieuses comme Hediard, Ducs de Gascogne ou Piazza Athénée et Air France.

« La Légende de Pyrène » est présente dans 50 points de vente sur le département, elle livre également des épicerie fines dans toute la France et exporte ses produits dans une dizaine de pays, principalement pays du Nord et Asie.

Comme quoi savoir-faire, sérieux et travail ne sont pas de vains mots, La Légende de Pyrène en est un bel exemple.

En Cerdagne, nous sommes privilégiés, tous ces bons produits sont en vente directement à l'atelier (Zone Artisanale de Saillagouse) tous les après-midi de 14 h à 18 h 30.

Vous pouvez également les contacter au **04 68 04 63 69**

■ CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

Samedi 14 décembre, le Corps des Sapeurs Pompiers de Saillagouse, à l'initiative de l'Amicale, s'est réuni à Sainte Léocadie pour la fête de Noël des enfants et pour féliciter un certain nombre d'entre eux, honorés par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales le 5 décembre. Georges ARMENGOL, Conseiller Général du Canton de Saillagouse, membre du Service Départemental d'Incendie et de Secours, a donc eu l'honneur de décorer les sapeurs en présence du Lieutenant Hervé CUNILL (médaille d'Or pour 30 ans de service). Médaille de Vermeil pour 25 ans de service : Caporal Chef Nicolas CARANONI Médaille d'Argent pour 20 ans de service : Adjudant Olivier RESPAUT Caporal Chef Pierre GARCIA - Caporal Bruno MARTY

Cette cérémonie est l'occasion de rappeler le véritable investissement de ces femmes et de ces hommes volontaires, qui sont toujours présents, que ce soit pour un incendie, un accident, une assistance quelconque, qui, au-delà de leur professionnalisme, aident aussi et surtout moralement, par les mots, par les gestes, par leur présence. Nous adressons toutes nos félicitations aux médaillés et surtout un grand merci à tous les volontaires, dont 20 % de pompiers féminins.

■ COMMEMORATION DU 8 MAI



Remise de Diplôme et médaille de la ville de Saillagouse à notre ami Roger CAZALS pour son implication depuis de très nombreuses années, tant lors des diverses commémorations que pour son investissement aux animations du village.

■ CEREMONIE DU 14 JUILLET

Cette cérémonie a été l'occasion de présenter les tableaux de Mme Budo : compositions florales, natures mortes, paysages de montagne ou de la mer, portraits... tous plus beaux les uns que les autres.

Et surprise, Mme Budo a offert un magnifique tableau représentant le



bâtiment de la Mairie, tableau que vous pouvez dorénavant admirer à l'accueil de la mairie.



■ COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE



MANIFESTATIONS, ...



MANIFESTATIONS, ...





Meilleurs vœux



2014



Le Maire de Saillagouse,
le Conseil Municipal, leurs collaborateurs
vous présentent leurs meilleurs vœux pour
la nouvelle année
et vous convient à la traditionnelle cérémonie des vœux
le vendredi 31 janvier 2014 à 18 heures
Salle de la Mairie

Mairie de Saillagouse, Place Oliva 66800 SAILLAGOUSE T: 04.68.04.72.89 mairie-saillagouse@wanadoo.fr